

No. 278.

---

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

---

## **BILL.**

Acte qui amende l'acte pour mieux assurer l'indépendance de l'assemblée législative de cette province, et pour d'autres fins.

---

Reçu, et lu pour la première fois, jeudi, 8 mars 1855.

Seconde lecture, vendredi, 16 mars 1855.

---

M. le Sol. Gén. SMITH.

---

QUEBEC :  
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,  
RUE LA MONTAGNE.